



Reconstitution du bocage sur le bassin versant du Léguer (22)

► Type de MNRE

- A2 - Haies et bandes tampons

► Objectifs de la MNRE

- Améliorer la qualité de l'eau du Léguer.

► Autres objectifs du porteur de projet

- Restaurer et maintenir un paysage bocager (intérêt paysager, production de bois, effet brise vent, protection du bétail, séquestration du carbone, etc.)

► Résumé

Le bassin versant Léguer est l'un des territoires les plus bocagers de Bretagne. Ce territoire a cependant subi un recul de sa maille bocagère suite à la mécanisation agricole et à des opérations de remembrement. Face à la dégradation de la qualité de l'eau du Léguer constatée dans les années 1990, les élus locaux ont pris conscience de la nécessité de préserver le bocage pour stopper cette dégradation, et d'envisager sa restauration pour améliorer la qualité de l'eau. A partir de 1999, le comité de bassin versant du Léguer a entrepris la sensibilisation de la population du bassin versant, avant d'expérimenter la restauration de haies et talus sur plusieurs bassins pilotes. Ces travaux ont ensuite été étendus à l'ensemble du bassin versant, conduisant à la restauration de plus de 300 kilomètres de haies et talus. Cette action se poursuit aujourd'hui, et vise notamment la pérennisation des linéaires existants grâce aux outils d'urbanisme et à la valorisation du bocage.

► Bilan de la MNRE

Les expérimentations réalisées sur les sous bassins pilotes ont mis en avant le rôle du bocage dans la limitation du ruissellement, des impacts sur les crues et de la pollution de l'eau. Le projet a su créer l'engouement nécessaire à la préservation et la reconstitution du bocage aussi bien chez les élus que chez les agriculteurs et la population non agricole. Aujourd'hui plus de 300 km de haies et talus ont été reconstitués, et ceux déjà existant sont protégés. La MNRE a également eu de nombreux co-bénéfices, participant notamment à l'émergence d'une identité de territoire sur la vallée du Léguer.

Historique et contexte

▪ L'opération

Date 1999 à aujourd'hui

Maitres d'ouvrage :

Comité de bassin versant du Léguer, puis Bassin versant vallée du Léguer (BVVL)

Opérateurs techniques :

Divers entreprises de TP et travaux forestiers
Associations pour la protection et la mise en valeur de la vallée du Léguer

Surface :

500 km² (bassin du Léguer)

Masse d'eau :

FRGR0046 - Léguer

▪ La localisation

Bassin Loire-Bretagne

Région Bretagne

Département Côte d'Armor

Communes Bassin versant du Léguer



► Contexte

Le Léguer est un fleuve-côtier des Côtes d'Armor qui se jette dans la Baie de Lannion, et dont le bassin présente un maillage bocager historiquement dense. Répartis de manière hétérogène sur le bassin versant, les haies et talus sont menacés dans plusieurs secteurs par l'évolution des pratiques d'entretien et la disparition progressive de certains linéaires.

En Bretagne, 80 % de l'eau potable provient de pompages en eaux superficielles, ce qui rend cette ressource fragile et sensible aux pollutions diffuses ou ponctuelles. Plusieurs points de captages d'eau ont été fermés dans le milieu des années 1990 suite à la dégradation importante de la qualité de l'eau. De par l'influence positive que peut avoir le bocage sur la qualité des eaux superficielles, des politiques de préservation et de restauration du bocage ont vu le jour.

► Description du milieu et des pressions

Le bassin versant du Léguer est l'un des territoires les plus bocagers de Bretagne, avec historiquement 150 mètres linéaire par hectare en moyenne. Ce bocage a néanmoins subi une érosion progressive, liée à la mécanisation agricole et aux épisodes de remembrement, à l'abandon de l'entretien des haies et talus, ainsi qu'à la gestion des bords de route. Ce

recul était estimé à une perte de 3 mètres linéaires par hectares et par an.

► Objectifs du porteur de projet

L'objectif principal était au départ l'amélioration de la qualité de l'eau et la lutte contre les phénomènes d'érosion en ralentissant les ruissellements et en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol.

En second lieu, la restauration du bocage présente des intérêts pour la préservation de la biodiversité, la restauration des paysages, la séquestration du carbone, la production de bois renouvelable, le rôle de brise vents joué par les haies et la protection du bétail.

► Cadre réglementaire

Les travaux ont principalement été entrepris sur des terrains privés. Le Bassin versant vallée du Léguer (BVVL) a établi des conventions avec le Conseil départemental pour pouvoir réaliser des plantations en bordure de route départemental.

► Facteurs déclencheurs du projet et acteurs associés à sa conception

La prise de conscience qui s'est opérée à l'échelle de la région Bretagne dans les années 1990 a conduit à l'émergence d'un projet de restauration du bocage breton. Le territoire du bassin versant du Léguer a

bénéficié de cette dynamique. Un contrat de bassin adopté en 1999 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional de Bretagne et du Conseil départemental des Côtes d'Armor, et porté par le comité de bassin versant du Léguer (aujourd'hui devenu BVVL) a permis d'initier le travail de préservation et restauration du bocage.

Les co-bénéfices (paysage, biodiversité, bois-énergie) résultant de la préservation de la maille bocagère ont

renforcé la motivation des participants au programme.

Une mobilisation collective incluant des ateliers participatifs a été portée par le bassin versant et a permis de partager le constat et le potentiel d'amélioration du bocage avec les agriculteurs et le grand public.

Description de la mesure

Le projet s'est étalé sur une vingtaine d'années, et continue encore aujourd'hui. Il s'est d'abord appuyé sur des actions de sensibilisation et sur l'expérimentation dans des sous-bassins pilotes, avant que les pratiques de restauration ne soient généralisées sur tout le bassin versant. Au total, il a conduit à la restauration de plus de 300 kilomètres de talus et de haies.

▪ Sensibilisation à l'importance du bocage

Dans le cadre du contrat de bassin 1999-2002, le BVVL a conduit des actions de sensibilisation des populations, pour déclencher une prise de conscience de la réalité de l'état du bocage. À partir de ce constat, le BVVL a pu décrire le rôle du bocage et l'importance de le préserver.

▪ Restauration du bocage sur des bassins pilotes

Par la suite s'est engagée la mobilisation des agriculteurs pour préserver des haies bocagères (là où elles existaient encore) ou les recréer, en commençant par plusieurs sous-bassins pilotes : le Kervulu, puis le Saint-Émilion amont, et enfin le Guer moyen. Dans ce cadre, les agriculteurs ont été sollicités sur la base du volontariat, avec une contribution financière dans le cadre du contrat de bassin pour la création de talus, la plantation puis l'entretien des jeunes plants (Figure 1).

▪ Extension du projet au reste du bassin versant

En 2008, le bassin versant a réalisé un diagnostic dans le but de faire une proposition de schéma type de la localisation optimale des plantations dans le cadre du dispositif Breizh bocage. A partir de ce schéma type, le placement des plantations était défini lors d'une rencontre avec chaque agriculteur.

La démarche s'est étendue à l'ensemble du bassin du Léguer, avec des priorités sur certains secteurs

stratégiques en rive droite du Léguer : les communes de Trégrom et Louargat d'abord, puis Pont Melvez et Gurunhuel (plus en amont). Elle a pu bénéficier des deux dispositifs Breizh Bocage (2007-2013 puis 2015-2020).



Figure 1 – Plantation d'une haie © Vallée du Léguer

Progressivement, différentes pratiques ont été adoptées pour favoriser la qualité de ces plantations et leur reprise, par exemple le paillage naturel et le recours à des entreprises spécialisées (ex : Forestière d'Armor) pour en assurer l'entretien les premières années.

Désormais, le bassin versant propose aux agriculteurs qui souhaitent aller plus loin d'élaborer et de contractualiser un plan de gestion des haies. Cet outil leur permet de définir l'entretien à réaliser sur ces haies sur une période de cinq ans. Il est complété par la mise en place d'une mesure agri-environnementale dédiée à l'entretien et au maintien des haies.

En outre, les haies sont progressivement prises en compte au sein des documents d'urbanisme pour les protéger. Il est proposé aux communes d'y répertorier et de classer les haies existantes, agricoles ou non, et de les inscrire dans les documents au titre de la loi « paysage ».

► Choix de la MNRE

La plantation de haies permet de lutter contre les phénomènes d'érosion et d'améliorer la qualité des eaux superficielles. Les nombreux co-bénéfices de cette mesure ont contribué à l'extension progressive du programme de restauration à l'ensemble du bassin versant.

► Financement

Exemple du deux communes du bassin versant.

Intitulé	Dépense	Recette
Reconstitution de 59 km de haies sur les communes de Trégrom et Louargat		
Coût des travaux + temps d'animation	202 249 €	
Subvention Conseil général des côtes d'Armor (20%)		40 450 €
Subvention FEADER (aide 50%)		101 125 €
Subvention Agence de l'eau Loire-Bretagne (aide 20%)		40 450 €
Autofinancement BVVL		20 225 €

Bilan de l'action

► Freins et leviers

Certains agriculteurs ont été réticents au départ à l'idée de planter des linéaires de haies peu après avoir participé à des actions de remembrement.

La structuration progressive d'une filière bois énergie permettant la valorisation du bois provenant de l'entretien des haies sous forme de plaquettes de bois, a contribué à convaincre les acteurs du territoire à s'engager sur une telle échelle.

Enfin, le projet a bénéficié de la dynamique régionale liée au dispositif Breizh Bocage.

► Suivi

Le projet ne met pas en œuvre de suivi concernant le débit et la hauteur d'eau du Léguer.

▪ Étude d'un sous bassin pilote

Au cours des années 2000, le BVVL a réalisé une étude du bassin versant du Kervulu (bassin pilote) pour évaluer l'effet de la restauration du bocage et des modifications de pratiques sur la qualité de l'eau.

▪ Suivis chimiques

Un réseau de suivi de la qualité d'eau sur les paramètres pesticides a été mis en œuvre depuis 2007, en complément du réseau de suivi existant (réseau DCE).

▪ Suivis écologiques

Le projet Léguer Bocage (2015-2019), piloté par l'INRA (UMR BAGAP), vise à évaluer le rôle de la haie comme abri pour la faune auxiliaire, d'une part *via* l'évaluation *in situ* de la biodiversité des haies au niveau de la haie et des exploitations agricoles, et d'autre part *via* l'analyse de la connectivité écologique du paysage et la mise en place de réseaux écologiques dans les documents de planification. Un inventaire des coléoptères carabiques et des relevés floristiques sur 12 haies inventoriées bordant des cultures de céréales d'hiver sont réalisés.

► Effets des travaux sur le milieu, les habitats et les espèces

▪ Observations visuelles

Par comparaison à d'autres rivières n'ayant pas fait l'objet d'un tel programme de restauration, le temps de réponse hydrologique du Léguer semble plus long, ce qui indique un ralentissement de la gène et de la vitesse du ruissellement par les haies et talus.

De plus, des agriculteurs rapportent avoir constaté la disparition des coulées boueuses sur la partie inférieure de leurs parcelles suite à la réalisation de talus en rupture de pente.

▪ Qualité de l'eau

L'étude menée sur le bassin du Kervulu a montré que les sous-bassins ayant fait l'objet d'une restauration du bocage couplée à l'adoption de pratiques de désherbage raisonnées, contribuaient moins à la

pollution (notamment phosphore et pesticides) des eaux superficielles que les autres bassins.

Sur l'ensemble du bassin versant, une amélioration a été observée depuis les années 2000 sur le paramètre nitrates, alors que celui-ci était en augmentation dans les années 1990.

▪ Effets écologiques

Le projet Léguer Bocage a permis de mettre en évidence le rôle d'habitat joué par les haies pour les auxiliaires de culture, en particulier lorsqu'elles sont en bon état et incluent une diversité de strates. En outre, la perte de densité de maille bocagère a un effet négatif sur les cortèges forestiers.

► Bilan du projet

Les expérimentations réalisées sur les sous-bassins pilotes en guise de pré-configuration des travaux de reconstitution et de préservation du bocage tels qu'ils existent aujourd'hui, ont pu mettre en avant le rôle du bocage dans la limitation du ruissellement et de la pollution de l'eau.

Le projet a créé l'engouement nécessaire à la préservation et la reconstitution du bocage aussi bien chez les élus que chez les agriculteurs et la population non agricole, avec aujourd'hui plus de 300 kilomètres de linéaires reconstitués.

Le projet a également eu de nombreux co-bénéfices, avec notamment l'émergence d'une identité de

territoire sur la vallée, se traduisant par exemple par la création de l'évènement annuel du « Léguer en fête ».

► Valorisation

Les actions de reconstitution et de préservation du bocage du bassin versant du Léguer ont été relayées par la presse, et ont permis l'obtention d'un trophée de l'eau en 2009 auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

En 2017, le Léguer amont et le Guic, son principal affluent, ont obtenu le label « site rivières sauvages ». Diverses publications de retour d'expérience ont en outre été réalisées.

► Perspectives

Le BVVL continue de réaliser des opérations de reconstitution du bocage de manière dispersée sur l'ensemble du bassin versant, dans le cadre du dispositif Breizh bocage 2 (2015-2020).

Il reste important pour les porteurs de projet de miser non seulement sur la reconstitution du bocage mais aussi sur la gestion de l'existant. Avec les élus, dans le cadre des PLU, une identification de l'ensemble des linéaires bocagers est réalisée de sorte que les destructions soient soumises à autorisation : la reconstitution est essentielle mais n'est pas la seule composante pour empêcher l'érosion continue du bocage.

Identification des impacts biophysiques de la mesure, de leur contribution aux objectifs politique de l'UE et de l'amélioration des services écosystémiques. (Selon la méthode du NWRM Pilot Project).

► Impacts biophysiques de l'action

- Ralentissement et stockage du ruissellement
- Réduction du ruissellement
- Réduction de la pollution
- Conservation des sols
- Création d'habitats
- Atténuation du changement climatique

► Services écosystémiques améliorés

- Approvisionnement
- Régulation et maintenance
- Culturel
- Abiotique

► Objectifs politique UE

- Directive cadre sur l'eau
- Habitats et oiseaux
- Directive inondations
- Stratégie pour la biodiversité 2020



Références

Dernière mise à jour de la fiche : 02 décembre 2019

Retour d'expérience rédigé à partir d'un entretien téléphonique réalisé le 19 septembre 2019 auprès de Lannion-Trégor Communauté.

Pour en savoir plus

Contact : Samuel Jouon, Bassin versant vallée du Léguer

- [Retour d'expérience - Le programme Breizh Bocage au service de la restauration de l'eau](#), Renault Pascal, *Revue Sciences Eaux et Territoires*, consulté le 15/11/2019 [page web]
- [L'eau en Loire Bretagne, les trophées de l'eau en Loire Bretagne 2009](#), Agence de l'eau Loire Bretagne, novembre 2009, n°79 [document]
- [Bocage](#), Bassin versant Vallée du Léguer, consulté le 02/12/2019 [page web]
- [Bocage et cultures : un mariage harmonieux sur le Kervulu](#), Le Télégramme, 2001 [article de presse]
- [Le projet Léguer Bocage](#), INRA, consulté le 02/12/2019 [page web]

Retrouvez plus d'informations sur les MNRE dans le guide pratique : <http://nwrn.eu/guide-fr/>

Réalisé par l'Office international de l'eau, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité

